

LE JOURNAL

#02
1993-2003

**LA DEUXIÈME DÉCENNIE
DES FONDATIONS
DE PLUS EN PLUS SOLIDES**

p.2
Une page d'Histoire
Racontée par Samuel Chauveau

p.3
**La loi Lang sur le prix unique du
livre et les procès contre la Fnac**

p.9
40 ans d'événements
Ourdis par Samuel Chauveau

p.10
La librairie Bulle et la presse
Entretiens croisés

p.14
**La parole aux membres
de l'équipe**

ÉDITO

Après une première décennie à apprendre et comprendre les pratiques et les subtilités du métier de libraire, il est temps dans les années 90 de passer à la vitesse supérieure. Et là-dessus, vous pouvez compter sur Samuel pour embrayer et ne pas laisser le

moteur tiédir ! La décennie de 1993 à 2003 sera sans aucun doute celle qui a vu le monde de la bande-dessinée évoluer de la manière la plus fulgurante. Le nombre de sorties explose, les formats volent en éclat et de nouveaux contenus jaillissent, bref la BD éclate ses cases. Une époque électrisante pour tous les passionnés et il n'en fallait pas plus à notre monsieur 100 000 volts pour accompagner ce courant (alternatif).

Mais le début de cette décennie fut

aussi marqué par un combat : celui d'une profession, d'une filière dont Samuel se fit l'un des porte-parole lors d'un procès en 1993. Vous découvrirez dans ces pages comment le libraire a dû se battre pour faire respecter et imposer la loi dite « loi Lang » sur le prix unique du livre. Cette dernière qui permet, aujourd'hui, non seulement aux librairies indépendantes d'être nombreuses et essentielles en France mais qui protège également le travail de création des auteurs.

Allez... Prêts pour ce deuxième numéro du Journal des 40 ans ? Montez à bord de la Vaillante, de l'Espadon, de la fusée de Tintin, de la Batmobile ou de la Fiat 509 de Gaston, c'est parti !



Alejandro Jodorowsky, Jean Van Hamme, François Boucq, Makyo, Eric Herenguel

La deuxième décennie : des fondations de plus en plus solides

Fred : Comment as-tu vécu cette deuxième décennie ?

Samuel : La première décennie s'est construite un peu n'importe comment mais était basée sur l'envie d'avoir un métier issu d'une passion et s'est constituée de choses apprises sur le terrain. Mais la deuxième a été là pour fortifier, poser les pierres angulaires. Cependant, tout ça s'est fait dans la continuité, sans avoir de stratégie établie. Tout se met en place parce que la création continue d'augmenter, parce que je commence à avoir un peu plus de maturité et que j'initie plus de venue d'auteurs. Mais dix ans c'est énorme entre le début et la fin d'une décennie. C'est vraiment la période de la professionnalisation, avant on était encore presque à l'âge de pierre. Déjà, quand j'ai ouvert, je n'ai pas créé de société. J'ai ouvert en nom propre et donc je n'ai pas été obligé de me payer : c'est un peu significatif du départ. Cela dit, comme je vivais encore chez mes parents, ça ne me venait même pas à l'esprit. Dans les années 90, je peux commencer à en vivre mais je ne suis toujours pas salarié et je ne transforme toujours pas la librairie en entreprise plus classique. Pour quelle raison ? Ça correspond probablement à la volonté de rester un électron libre. Comme je n'avais pas de gros besoins financiers, je reste dans une petite bulle. Et, même si encore une fois cela n'était pas forcément réfléchi, le fait de ne pas prendre beaucoup d'argent sur le compte de la librairie me permet de faire augmenter un peu ma trésorerie et de solidifier les fondations de la librairie. Ce qui sera important pour la suite.

F : Moi qui ai fréquenté la librairie dans ces années-là, j'ai le sentiment que ton activité n'a pas tellement changée. La librairie a évolué, sa gestion énormément aussi, mais au fond je n'ai pas l'impression qu'il y ait de si grandes différences avec aujourd'hui.

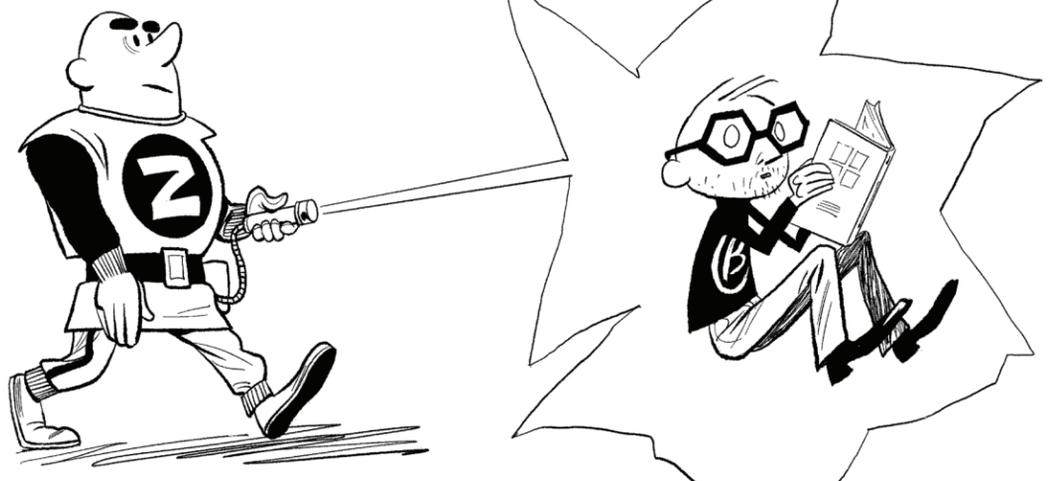
S : Non c'est vrai, tu as raison. C'est peut-être pour ça que j'ai du mal à identifier toutes ces années en périodes bien tranchées. Et j'ai tellement de difficultés à réaliser qu'il s'est passé 40 ans ! Les souvenirs se sont sans doute estompés mais il en reste quand même beaucoup, et notamment la vie dans le Vieux Mans. Cette deuxième décennie me conforte dans le fait de me dire que je ne vais pas en

bouger. Parce qu'on commençait à y faire bouger les choses. Cette vie à l'écart du reste de la ville, en tant qu'électron libre, m'allait assez bien avec cette volonté affichée, un peu absurde, de faire, en se disant qu'on se débrouillerait sans l'attractivité du centre-ville.

F : Mais ça tu l'as encore aujourd'hui, je t'entends encore dire ces mots-là : « c'est pas

grave si on ne peut pas avec les autres, on s'en sortira tout seuls ».

S : Oui parce qu'en fait, je crois que je n'ai pas été assez formé et j'aurais dû apprendre beaucoup des autres mais il n'y avait pas de professeurs pour ça à l'époque. Je n'ai pas eu de libraire chevronné pour m'expliquer, il a donc fallu apprendre sur le tas. Il n'y avait guère que l'Association des libraires de bandes dessinées (ALBD) à laquelle j'ai adhéré de suite et qui m'a permis de rencontrer des collègues. Se confronter à des libraires extérieurs c'est ce qui a contribué à m'ouvrir sur le monde aussi. A bien y réfléchir, je me dis aujourd'hui que je suis tout sauf un modèle, sans doute trop individualiste. Mais de toute façon c'est un métier où tu l'es forcément un peu, tu es bien obligé de faire face à la concurrence, de te bouger si tu ne veux pas couler. Sans le savoir, je crois que j'ai senti que la librairie c'était ma vie et que je laisserais beaucoup de choses sur le côté au niveau personnel mais que j'avancerais quoi qu'il arrive.



«Non, un livre ne coûte pas plus cher dans une librairie !»

Entretien avec Jack Lang

Dans le bureau de Jack Lang au huitième étage de l'Institut du Monde Arabe dont il est le Directeur, la vue sur l'Île de la Cité et sur la cathédrale Notre-Dame est exceptionnelle. Samuel est quelque peu intimidé mais particulièrement fier d'avoir obtenu un entretien exclusif avec l'ancien Ministre de la Culture pour évoquer avec lui la loi de 1981 dite «loi Lang» sur le prix unique du livre. L'occasion de revenir pendant une heure sur la genèse de cette loi, l'importance de sa mise en place et ses difficultés d'application.

Samuel : Je n'avais pas mesuré en 1981 ce que cette loi avait pu engendrer comme bienfaits. J'étais trop jeune à l'époque. Mais en acquérant plus de maturité, je me suis rendu compte que cette loi était révolutionnaire ! Aussi, fêtant les 40 ans de la librairie, je suis particulièrement heureux de vous rencontrer aujourd'hui pour évoquer avec vous ce combat. Pouvez-vous revenir sur ce qui vous a amené à établir ce projet de loi ?

Jack Lang : On parle souvent d'exception culturelle, expression que j'ai inventée et qui n'est peut-être pas très harmonieuse, un peu étrange. Néan-

moins je l'ai utilisée la première fois à propos de la loi sur le prix unique du livre, en disant que la culture, les biens culturels ont besoin d'une protection spéciale. Ce sont des biens immatériels fragiles et qui méritent une attention particulière, un soutien matériel, des lois de régulation. On devrait en réalité appeler cette loi la loi Lang-Lindon. Car l'inspirateur de cette loi c'est Jérôme Lindon, éditeur d'exception, il était une exception culturelle lui-même. Il avait publié des auteurs de génie dont personne ne voulait (Beckett, Duras, etc.) aux éditions de Minuit. J'avais rencontré J. Lindon plusieurs fois avant l'élection de

François Mitterrand en 1981. Ce projet n'a pas été inventé comme ça, c'était plusieurs années de réflexion. Lorsque j'étais le conseiller culturel de F. Mitterrand, j'avais interrogé des économistes, des éditeurs, des écrivains, je ne voulais pas proposer une solution qui n'aurait pas été solide intellectuellement et économiquement.

S : Où en serions-nous si cette loi n'avait pas vu le jour ?

JL : Ça aurait été une catastrophe. Regardez ce qui se passe dans d'autres pays, en Amérique, en Angleterre et même en Italie. À l'inverse aujourd'hui, c'est une fierté collective, nous sommes le pays qui compte le plus grand nombre de librairies par habitants au monde ! C'est quand même un maillage unique au monde. Ce n'était pas évident car cette loi allait contre le sens commun. C'était une guerre, vous savez. On nous disait souvent : « vous voulez imposer un prix unique et interdire des baisses de prix ! ». On a eu une bonne partie de la presse contre nous, c'était présenté comme une loi stalinienne. Mais on n'explique pas assez que cette baisse de prix, c'était la future ruine des libraires, donc des éditeurs, donc des écrivains.

S : Ce qui est intéressant, c'est de se rendre compte que cette loi a été respectée par l'intégralité des couleurs politiques qui se sont succédé, et ce bien après votre départ. Ça doit être une grande fierté de constater qu'il y a une certaine unanimité dans le monde social, politique et économique.

JL : Et pour autant rien n'a été simple. La constitution prévoit, et j'aurais dû le savoir, qu'une dérogation au système des prix doit être décidée par une loi. Nous étions des bleus et nous avons découvert qu'un arrêté ne suffirait pas en arrivant au Ministère de la Culture. Heureusement, nous avons réussi à la faire voter rapidement ; le Conseil d'Etat s'est prononcé promptement, le Sénat l'a adoptée, l'Assemblée aussi, ça



a été un exploit. Nous avons bénéficié de l'aide de quelques Ministres et Sénateurs (notamment Gaston Deferre et Maurice Schumann) qui ont pris fait et cause pour le texte. Sous leur autorité folle, les autres ont suivi et le texte a été voté à l'unanimité, ce qui lui a donné une force morale. Ce sont les premières années qui ont été les plus dures quand même. Dès l'adoption de la loi le 10 août 1981, les Leclerc, FNAC et autres supermarchés clamaient leur volonté de se mettre en infraction et affichaient partout les mots : « le prix Leclerc versus le Prix Lang », nous étions considérés, si ce n'est comme des voleurs, du moins comme des exploités. La chose extraordinaire, c'est que ces gens-là se sont mis en infraction. J'étais un novice, nouveau ministre et je n'avais pas pris la précaution d'introduire une disposition pénale. Ce qui n'était pas nécessaire dans un état de droit normal, avec des gens normaux: il n'est nul besoin d'introduire une disposition pénale pour faire respecter une loi. Donc j'ai décidé d'en introduire une quelques mois plus tard. Ça a été une longue bataille. La plupart des gens croyaient, et moi-même naïvement, qu'une fois la loi votée c'était réglé : pas du tout. On avait affaire à des croquants, des gens sans foi ni loi. J'avais pourtant réussi à obtenir que

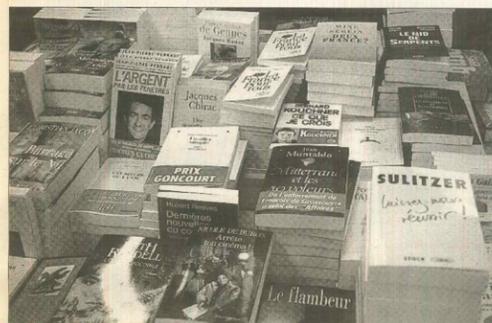
la Cour Européenne du Luxembourg affirme la conformité de notre loi et confirme que celle-ci était en harmonie avec le Traité de Rome. Mais sans cesse nos adversaires et contradicteurs ont cherché des failles pour nous mettre en difficulté et croyez-moi, je ne me suis pas croisé les bras !

S : Grâce à cette loi, tout ça continue à perdurer. La création est invraisemblable en France et elle nous est enviée partout dans le monde et ça, on a tendance à l'oublier.

JL : Vraiment j'admire énormément les libraires. C'est un métier de passion, d'amour, de culture. Très dur aussi qui réclame des sacrifices. Tout le monde ne se rend pas compte qu'un libraire c'est évidemment quelqu'un qui est amoureux des livres et qui a la passion de rencontrer les gens mais c'est un métier difficile, un métier à risque. Et vous êtes pour la culture française, un trésor. Chaque libraire est un petit trésor.

Prix du livre : ce que dit la loi

Pour qui ne connaît pas encore le texte législatif, le voici



Il est important pour nous de bien suivre le réassort des livres de bonne vente et leur mise en avant sur nos tables

Loi n°81-766 du 10 août relative au prix du livre

Art. 1er - Toute personne physique ou morale qui édite ou importe des livres est tenue de fixer, pour les livres qu'elle édite ou qu'elle importe, un prix de vente au public. Ce prix est porté à la connaissance du public. Un décret précisera, notamment, les conditions dans lesquelles il sera indiqué sur le livre et déterminera également les obligations de l'éditeur ou de l'importateur en ce qui concerne les mentions permettant l'identification du livre et le calcul des délais prévus par la présente loi.

Tout détaillant doit offrir le service gratuit de commande à l'unité. Toutefois, et dans ce seul cas, le détaillant peut ajouter au prix effectif de vente au public qu'il pratique, les frais ou rémunérations correspondant à des prestations supplémentaires exceptionnelles expressément réclamées par l'acheteur et dont le coût a fait l'objet d'un accord préalable.

Les détaillants doivent pratiquer un prix effectif de vente au public compris entre 95 % et 100 % du prix fixé par l'éditeur ou l'importateur.

Art. 2 - Par dérogation aux dispositions de l'article 378 (1^{er}) de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée, les conditions de vente établies par l'éditeur ou l'importateur, en appliquant un barème d'écart sur le prix de vente au public hors taxes, prennent en compte la qualité des services rendus par les détaillants en faveur de la diffusion du livre. Les remises correspondantes doivent être supérieures à celles résultant de l'importance des quantités acquises par les détaillants.

Art. 3 - Les dispositions du quatrième alinéa de l'article 1er ci-dessus ne sont pas

applicables aux associations facilitant l'acquisition des livres scolaires pour leurs membres. Elles ne sont pas non plus applicables au prix de vente des livres facturés pour leurs besoins propres, excluant la revente, à l'État, aux collectivités locales, aux établissements d'enseignement, de formation professionnelle ou de recherche, aux syndicats représentatifs, aux comités d'entreprise, aux bibliothèques accueillant du public pour la lecture ou pour le prêt, notamment celles des associations régies par la loi du 1er juillet 1901.

Art. 5 - Les détaillants peuvent pratiquer des prix inférieurs au prix de vente au public mentionné à l'article 1er

sur les livres édités ou importés depuis plus de deux ans, et dont le dernier approvisionnement remonte à plus de six mois.

Art. 7 - Toute publicité annonçant des prix inférieurs au prix de vente au public mentionné à l'article 1er (alinéa 1er) est interdite hors des lieux de vente.

Art. 8 - En cas d'infraction aux dispositions de la présente loi, les actions en cessation ou en réparation peuvent être engagées, notamment par tout concurrent, association agréée de défense des consommateurs ou syndicat des professionnels de l'édition ou de la diffusion de livres ainsi que par l'auteur ou toute organisation de défense des auteurs.

L'Europe et la librairie

Au sein de l'European Booksellers Federation (EBF) dont le siège et les bureaux sont à Bruxelles, l'Union des Librairies de France représente l'ensemble de la Librairie française. Cette présence est importante en raison des enjeux à défendre pour le livre en France dans une perspective européenne.

I - TVA
En 1997 est fixée une renégociation européenne de la TVA pour une harmonisation des taux en vigueur. Une TVA au taux 0 % pour le livre semble utopique. En revanche, obtenir une TVA plus faible que le taux de 5,5 %

actuellement pratiqué en France, est un objectif à faire passer. Pourquoi ne pas demander l'alignement sur le taux de la presse : 2,10 % ?

II - Le prix unique
Tous les États membres de l'Union Européenne qui pratiquent le prix unique du livre (à l'exception de la Belgique, du Portugal et de la Grèce) demandent le maintien de ce système. Dans le cadre des échanges intra-communautaires, ces États demandent également que soit prise en compte une disposition européenne visant à la réglementation sur la base du prix unique dans le pays d'origine.

LIVRES NEUFS "À PRIX RÉDUITS" Une publicité mensongère trop fréquente

L'interdiction de faire de la publicité pour des prix annoncés des prix inférieurs au prix de vente au public hors des lieux de vente concerne tous les détaillants sans exception, les vendeurs professionnels ne bénéficiant d'aucune dérogation. La mention "livres neufs à prix réduits" qui figure sur l'enseigne de certains détaillants est ambiguë.

Elle peut en effet désigner aussi bien des livres faisant l'objet d'une remise par rapport au prix fixé par l'éditeur que des livres dont le prix de vente au public est bas si on le compare au prix moyen des ouvrages de même catégorie ; on ne dispose d'aucune jurisprudence à ce jour qui permettrait de valider ou de sanctionner ce type d'affichage.

En l'état actuel de la jurisprudence, seule la mention explicite de "soldes" ou "remises" à l'extérieur du lieu de vente (les vitrines ne font pas partie du lieu de vente) est indiscutablement licite, que les soldes ou remises en question soient ou non supérieurs à 5 %.

Certains détaillants annoncent des remises en barrant le prix de vente au public fixé par l'éditeur et en indiquant à côté le prix de vente pratiqué dans le

magasin. La licéité des prix barrés doit être appréciée en fonction des ouvrages sur lesquels ils portent :

- la remise légale de 5 %, ou les remises légales supérieures à 5 % consenties à l'issue des délais prévus par l'article 5 de la loi du 10 août 1981, peuvent être annoncées par n'importe quel moyen à l'intérieur du lieu de vente ;

- dans le cas où un éditeur a cédé l'intégralité du reliquat de son stock à un soldeur professionnel, le prix de vente au public n'a plus valeur de référence dans la mesure où la commercialisation de l'ouvrage par son éditeur d'origine a cessé le soldeur, désormais propriétaire des ouvrages, en fixe librement le prix de vente public (sous réserve qu'il respecte la loi du 2 juillet 1963 interdisant la revente à perte).

Indiquer dans ce cas une quelconque remise, ou barrer le prix de vente au public fixé initialement par l'éditeur constitue une publicité mensongère au sens de l'article 44 de la loi du 27 décembre 1973 ;

- si le prix barré indiqué comme étant le "prix éditeur" est faux (par exemple supérieur au prix réel fixé par l'éditeur), il s'agit évidemment, là aussi, d'une publicité mensongère.

BULLETIN DE DEMANDE D'ADHÉSION A L'UNION DES LIBRAIRES DE FRANCE

Librairie :
Propriétaire (ou gérant) :
Adresse :
Tél. : Fax :

demande à recevoir des informations sur les conditions d'adhésion à l'U.L.F. par l'intermédiaire d'un de ses 10 composants :

ALBD, ALEF, ALIFRA, ALM, ALSJ, DLPC, SLCF, SLUR, SLUT, SNL (cocher / un de ses 10 noms)

A retourner à :
U.L.F.
40 rue Grégoire de Tours, 75006 Paris.
Tél : (1) 43 29 88 79, Fax : 46 33 65 27

La Voix des Libraires - mars 1995 3

Le prix unique du livre

Cette loi, dite «loi Lang» promulguée le 10 août 1981, précise notamment qu'en France un livre neuf a le même prix partout quel que soit l'endroit où vous l'achetez. Ce prix est fixé par l'éditeur, et le vendeur est en mesure de proposer une remise de 5% maximum (réalisée sous forme de carte de fidélité à la librairie Bulle).



Campagne du Syndicat de la Librairie Française.

C'était une guerre, vous savez.

**On nous disait souvent :
« Vous voulez imposer un prix unique et interdire des baisses de prix !... Mais on n'explique pas assez que cette baisse de prix, c'était la future ruine des libraires, donc des éditeurs, donc des écrivains ».**

Procès contre la Fnac : un coup en deux bandes

En 1992, Philippe Simoneau et Christian Cochet, avocats au barreau de Lille, sont approchés par un libraire lillois qui décide de leur confier une action judiciaire contre la FNAC qui ne respectait pas la loi sur le prix unique du livre. Très rapidement, quelques libraires dont Samuel, l'Association des libraires de Bandes dessinées (ALBD) et le Syndicat de la Librairie Française (SLF) sont contactés parce qu'ils souhaitent se joindre à la procédure, ayant constaté des infractions sur tout le territoire. Il n'en fallait pas plus au libraire manceau pour prendre son bâton de pèlerin, déterminé à mener ce combat pour que soit respectée cette loi. Retour sur une affaire en deux étapes.

Samuel : Comment ce libraire qui avait pignon sur rue à Bruxelles et qui était venu ouvrir la librairie l'Atlantide à Lille, en est venu à vous contacter ?

Philippe Simoneau : Il constate que la FNAC de Lille ne respecte pas la loi Lang qui fixe les conditions dans lesquelles tu peux ou tu ne peux pas faire des remises. La FNAC avait mis en place des remises très nettement supérieures à 5% et ce, pour des BD qui sont neuves. Ce libraire lillois, qui nous connaissait en tant qu'avocats et passionnés de bédés, a décidé de nous saisir. Nous avons immédiatement engagé la procédure en faisant en premier lieu établir un constat d'huissier à la FNAC. Ce dernier s'est donc déplacé à la FNAC de Lille et y a relevé plusieurs milliers d'infractions (chaque BD faisant l'objet d'une infraction). Les opérations de constat datent d'avril 1993. Puis, munis du constat d'huissier, nous avons fait délivrer une assignation à jour fixe car nous devions aller très vite. Ce que nous voulions, c'était stopper l'opération le plus rapidement possible. Deux mois après, nous plaidions devant le Tribunal de Commerce et celui-ci nous a donné raison



Le Maine Libre, 28 septembre 1994

puisqu'il a condamné la FNAC à cesser immédiatement ses pratiques sous peine d'astreinte de 500 francs par ouvrage et par jour de retard. Nous avons engagé cette action au nom du SLF et de l'ALBD dont tu faisais partie et c'est d'ailleurs ainsi que nous avons fait ta connaissance puisque tu en as été l'un des précurseurs. Nous gagnons ; la FNAC est condamnée à cesser ses pratiques mais décide de ne pas s'y soumettre ! Nous réagissons immédiatement et faisons établir un nouveau constat d'huissier. Il y a effectivement toujours autant de livres vendus avec une remise illégale. La FNAC a fini par céder car cela leur coûtait trop cher. Grâce aux membres de l'ALBD et du SLF on s'est effectivement rendu compte que dans d'autres villes de France, le problème était le même.

S : Je me souviens qu'avant que la FNAC ne cède, alors que les procès étaient engagés sur le territoire (Le Mans, Nantes, Grenoble, Toulouse),

la direction nationale de la FNAC nous avait convoqués à Paris pour nous annoncer un changement de stratégie. L'ensemble des magasins allait enfin rentrer dans le rang et respecter la loi. Mais sais-tu pourquoi en 1992, donc plus de 10 ans après la promulgation de la loi, personne n'avait jamais rien fait pour que cette loi soit appliquée ?

PS : Il y a plusieurs facteurs. Au niveau des libraires il y a le coût des procédures et une certaine méconnaissance de la loi par les libraires eux-mêmes, ou en tout cas des moyens d'action judiciaire. Et puis la difficulté d'agir et/ou de se coordonner pour le SLF et les associations de libraires. Quand on s'est rendu compte qu'on pouvait gagner ces procédures, comme à Lille, les

libraires et les associations ont décidé d'engager d'autres procédures. Il faut savoir que certains secteurs de la grande distribution jouaient sur le leitmotiv à l'époque de « rendre le livre moins cher pour qu'il soit accessible à tous » mais c'était ce qui leur permettait de s'asseoir sur toutes les obligations légales. L'objectif paraissait, en surface, pur et inattaquable mais ils se fichaient totalement des moyens pour l'atteindre. Je suis même sûr que certains ne connaissaient même pas vraiment la loi de 1981.

S : Lors de mon échange avec Jack Lang, il décrit bien cette manière idéologique de mettre en parallèle le prix FNAC ou Leclerc, et le prix Lang et la manière dont ce dernier venait « attaquer le panier de la ménagère ». De plus, la grande distribution s'appuyait sur l'argument que la plupart des éditeurs étaient originaires de Belgique et donc qu'elle pouvait ne pas respecter la loi française et effectuer du discount, comme l'autorisait le système belge.

PS : Ce qui a été écarté par le tribunal car sur le territoire national, c'est la loi nationale qui s'applique.

S : Peut-on dire que la jurisprudence de la loi Lang a bien été respectée par l'ensemble des vendeurs spécialisés BD ?

PS : La « jurisprudence » est l'ensemble des décisions de justice qui sont rendues pendant une certaine période dans une matière ; en l'espèce, les décisions rendues sont principalement des jugements rendus par



des tribunaux ; pas par la Cour de cassation. Pourtant, certains de nos adversaires ont tenté de résister et nous nous sommes par exemple retrouvés devant la Cour d'appel de Grenoble où le Président de cette Cour a décidé de poser une question préjudicielle devant la cour de justice des communautés européennes à Luxembourg. Nous avons obtenu une décision de la Cour de justice des communautés européennes du 3 octobre 2000 qui nous donne raison. Il faut rendre honneur aux libraires et aux associations de libraires, dont tu as fait partie, qui nous ont saisi. C'est grâce à vous, c'est-à-dire aux libraires qui ont décidé d'engager ces procédures, que nous avons obtenu tout cela! Nous n'avons été que les bras armés pour que vous arriviez à cette conclusion : le respect de la loi Lang.

S : Pourquoi n'y a-t-il pas eu plus de communication nationale dans la presse notamment ?

PS : Autres temps, autres mœurs. Il n'y avait pas de réseaux sociaux à l'époque. Il y a bien eu des articles dans la Voix du Nord, le Monde, le Figaro, et même une brève dans le Canard enchaîné mais ça restait des considérations économiques. Nous avons au moins contribué à ce que les libraires ne disparaissent pas comme ça a été le cas des disquaires. Même si je n'ai rien contre la grande distribution, nous sommes tous attachés au petit commerce et notamment à nos librairies !

S : Vous êtes venus plaider au Mans deux fois, as-tu quelques anecdotes ?

PS : on t'avait rencontré à Lille et nous étions passés te voir à

ta librairie dans le Vieux Mans. Puis nous sommes venus plaider devant le Tribunal de Commerce du Mans, avec un avantage : le jugement obtenu à Lille. Je me souviens de débats difficiles devant le Tribunal, mais nous avons gagné aussi devant le Tribunal du Mans. Ce sont des moments de vie judiciaires, du métier d'avocat combiné à notre passion des livres et de la bédé, inoubliables. Et je suis extrêmement touché de pouvoir te retrouver après toutes ces années; c'est un grand saut dans l'espace-temps. Je ne regrette qu'une chose c'est que Christian Cochet ne soit pas avec nous pour évoquer tout cela.

Deuxième étape après le premier procès du Mans

Fred : Après le procès de 1993, quelle est la suite des événements avec la FNAC ?

Samuel : Après le procès de 1993, la FNAC va donc rentrer dans la légitimité, suivie par la grande distribution. Quand le procès du Mans se termine, je récupère des dommages et intérêts qui me permettent à peine de rembourser les frais d'avocat puisque j'avais fait toutes les avances. Cela représentait beaucoup d'argent et je n'avais pas été aidé par qui que ce soit. Puis, je ne sais plus de quelle manière, les avocats apprennent qu'il va y avoir une opération nationale autour de *Léo Loden* (série créée par Arleston et Serge Carrère) : la FNAC va offrir un album spécialement produit par les auteurs (*Meurtre à la FNAC*) pour l'achat de 2 albums de la série. Les avocats qui ont vent de ce projet, m'avertissent que ce n'est pas légal puisque, comme la FNAC fait déjà les 5% de remise à la caisse, elle ne peut pas offrir quelque

La librairie a gagné son procès sur le prix des bandes dessinées BD : rabais hors la loi à la Fnac

La Fnac ne pourra plus vendre de bandes dessinées avec des rabais supérieurs à 5%. Le tribunal de commerce du Mans vient de donner raison à Samuel Chauveau, le libraire spécialisé du Vieux-Mans qui veut maintenant s'intéresser de près aux rayons BD des grandes surfaces.

Le tribunal de commerce du Mans vient de donner raison à Samuel Chauveau, de la librairie Bulle, spécialisée en bandes dessinées. Celui-ci a gagné son procès contre la Fnac du Mans. Elle ne pourra plus vendre de bandes dessinées avec des remises dépassant les 5% autorisés par la loi. Le libraire touchera 30 000 F de dommages et intérêts. La Fnac devra aussi lui verser 15 000 F pour ses frais de procès. Deux associations de libraires (1) recevront chacune 3 000 F de dommages et intérêts, et 3 000 F pour les frais de procès.

L'année dernière, le magasin du centre commercial des Jacobins s'était lancé dans des opérations « prix verts ». Les rabais affichés atteignaient 20%. Soutenu par deux associations de libraires, Samuel Chauveau envoyait un huissier dans les rayons de la Fnac et portait l'affaire devant le tribunal de commerce du Mans. En juin, à l'occasion du jugement, la Fnac rappelait alors son opposition presque philosophique à la loi Lang. En face, les avocats de la librairie devaient défendre le caractère particulier du livre, et demander l'application de la loi.



Samuel Chauveau : « Maintenant, au tour de la grande distribution. »

Rabais

Depuis, la Fnac du Mans avait cessé ses rabais. Elle ne pourra les réintroduire dans son magasin. Autrement il lui en coûtera 1 000 F pour chaque album sortant des closets de la loi Lang. D'ailleurs la Fnac n'a jamais eu l'intention de passer en force. Elle cherche à obtenir un jugement « sur le fond » qui lui permettrait de faire voler en éclats la loi

Lang. Pour l'instant, l'affaire est bien mal engagée. Le libraire mançais avait à ses côtés deux avocats lillois. Pas un hasard : à Lille aussi un libraire indépendant venait de gagner son procès contre la Fnac. Le jugement mançais vient donc confirmer celui de Lille. On ne sait pas encore s'il fera l'objet d'un appel.

A la librairie Bulle, dans le vieux-Mans, le jugement a été accueilli avec satisfaction, même si

(1) Association des libraires de bande dessinée et l'union des libraires de France.

Marc LE DUC

Ouest-France, 28 septembre 1994

chose de plus, ce qui représenterait une autre remise masquée sur l'ensemble des articles. Alors les libraires décident d'attaquer à nouveau. Mais concours de circonstances inouïes, le constat d'huissier sur l'opération va se dérouler le jour même où Serge Carrère était en dédicace à la FNAC du Mans pour la sortie de cet album. Nous nous rendons dans les stocks, nous comptons le nombre d'albums de *Meurtre à la FNAC* et le préjudice est calculé. Le pauvre Serge Carrère qui n'a pas compris ce qui se passait ce jour-là a dû relater à Arleston une partie de cette mésaventure et celui-ci a dû supputer, à tort, que tout cela était la faute du libraire qui était présent, c'est-à-dire moi... Il s'est ensuivi une incompréhension entre Arleston et moi qui a

duré plus de trente ans. L'histoire s'est terminée en 1996 sans procès, l'opération commerciale *Meurtre à la FNAC* s'est arrêtée et j'ai obtenu une compensation financière sur le préjudice.



DISTRIBUTION ♦ Entorse à la loi Lang La FNAC épinglée pour des rabais

♦ Le tribunal de grande instance de Lille a condamné le 26 août la FNAC à cesser la vente des bandes dessinées, sur lesquelles elle pratique une remise supérieure à 5%, au terme d'une action intentée contre elle par un petit libraire spécialisé de la ville, « L'Atlantide ».

La condamnation de la FNAC constitue une première en France depuis la promulgation de la loi Lang du 10 août 1981, a souligné l'avocat de « L'Atlantide », M^e Philippe Simoneau, estimant qu'elle « ferait vraisemblablement bouler de neige ».

Le tribunal de grande instance ordonne

l'exécution provisoire de la mesure dans un délai de huit jours sous peine d'une astreinte de 500 francs pour chaque infraction constatée. La FNAC doit en outre verser en dommages et intérêts 10.000 F à « L'Atlantide » et 2.000 F respectivement à l'Association des libraires de France et à l'Union des libraires de France.

La loi Lang interdit de pratiquer une remise de plus de 5% sur les ouvrages édités depuis moins de deux ans et en stock depuis moins de six mois, ce qui était le cas de ces albums.

L'ALBD

Avant même que cette association devienne nationale en 1990, elle s'est d'abord appelée Griff' Livres et elle regroupait 6 libraires spécialisés de la région Ouest, dont la librairie Bulle. Il s'agissait de libraires de l'Ouest qui s'étaient mobilisés pour contre-attaquer les magasins Leclerc qui étaient très forts dans cette région et qui bafouaient la loi Lang. C'est donc en 1990 que l'association s'élargit avec plus de 30 libraires indépendants et devient l'Association de libraires de bandes dessinées, cette même association qui créa en 1995 le réseau et label Canal BD.

Les Echos, 30 août 1993

Régis Loisel, génie éclatant et entier

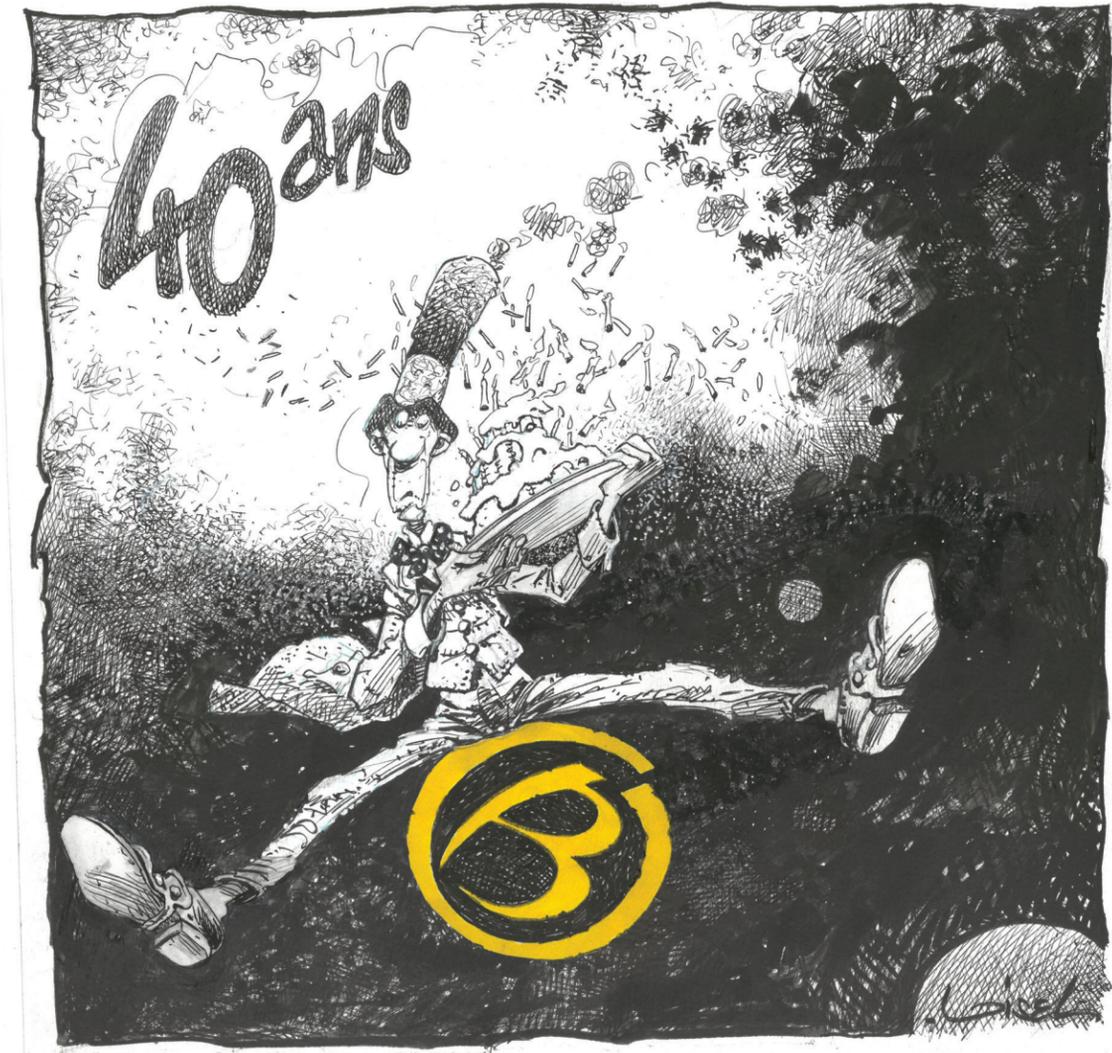
Avec quelques-unes des séries les plus retentissantes depuis les années 80, Régis Loisel est un auteur incontournable pour tous les amateurs de BD. Auteur d'une œuvre protéiforme qui va de l'héroïc fantasy (*La Quête de l'Oiseau du Temps*), au récit de vie (*Magasin Général*) en passant par la réécriture littéraire (*Peter Pan*), Régis est un auteur libre, au franc-parler et qui ne s'encombre plus de certaines contingences liées à la profession.

Fred : Dans l'article ci-contre du Ouest-France de novembre 1992, on vous voit dédicacer le deuxième tome de *Peter Pan*. Pouvez-vous me parler des conditions dans lesquelles vous aviez été invité ?

Régis Loisel : Je crois bien oui, c'était après l'invitation de Samuel pour les 10 ans de la librairie (voir article p. 9). Tout ce que je sais c'est que c'était bien sûr d'abord dans la petite librairie du Vieux Mans et à chaque fois que je revenais il y avait un nouveau lieu et de nouvelles vitrines dans la rue. Et puis il y avait déjà l'autre figure emblématique de la librairie que tout le monde connaît : Ginette. Ce dont je me souviens et qui m'a marqué dès mes premières venues, c'est l'enthousiasme de Samuel sur tout ce qui concerne la bande dessinée. Ça, on ne peut pas le lui enlever.

Fred : Vous souvenez-vous comment se passaient ces dédicaces à l'époque ?

Régis Loisel : C'était déjà très intense, il y avait déjà beaucoup de monde et tout allait très vite. Petite anecdote d'ailleurs, je me rappelle aussi avoir été, à l'occasion de l'une de mes venues, invité par une radio dans les années 90. On était un peu en retard avec Samuel et je me retrouve dans le studio où toute une flopée de spécialistes politologues, historiens et journalistes parlaient de la guerre en ex-Yougoslavie qui faisait rage. Tout le monde y allait de son analyse. Et là je me dis qu'est-ce je fous là ? On m'a demandé de m'asseoir, on m'a présenté à l'antenne et là arrive la question que



Dessin original de Régis Loisel, réalisé pour les 40 ans de Bulle.

je redoutais absolument, l'animateur me demande : « et vous, Loisel, qu'est-ce que vous en pensez ? » J'étais à des années-lumière de tout ça, et devant tout le monde j'ai avoué mon ignorance car la situation là-bas était bien trop compliquée. Bon je m'en suis sorti comme ça mais je me souviens de ça parce que ça a été un gros moment de transpiration pour moi ! C'était complètement hors sujet !

Fred : Effectivement pas facile la vie d'auteur BD...

Régis Loisel : Cela dit l'avantage avec Samuel, c'est que quand il t'invite, il y a toujours la presse ou les médias qui sont présents. Et ça c'est formidable parce que souvent quand tu es invité par un libraire tu sens que tu lui fais plaisir ainsi qu'à ses bons clients mais foncièrement pour toi en tant qu'auteur ça ne t'apporte pas grand-chose. Alors que Samuel a toujours fait en sorte qu'il y ait des articles, des interviews ou même des conférences.

Fred : Qu'est-ce qui fait selon vous la singularité de la librairie Bulle ?

Régis Loisel : Oh bah c'est la plus belle de France hein ! Plus sérieusement ce qui est formidable, c'est que toutes les nouveautés sont en facing (les couvertures font face au client), et on ne se rend pas compte mais c'est important pour que les albums soient visibles pour le public. Et puis il a une équipe de choc, vous êtes tous des libraires, prêts à conseiller, vous êtes très efficaces. Tout est chaleureux. Et alors maintenant qu'il a quasiment acheté toute la rue derrière avec l'Espace Bis (rires) pour faire les expos d'originaux et les rencontres avec le public, c'est quand même vraiment bien, encore un très beau lieu. C'est un fou furieux, mais gentil ! Samuel est un bon garçon, il est un peu casse-pied par moment parce qu'il parle beaucoup mais évidemment je l'aime bien, tout le monde l'aime bien. Ce qui est bien c'est

qu'il a toujours des projets. Il ne se dit jamais « allez, maintenant que j'ai ma belle librairie c'est fini », non, voilà qu'il va racheter un autre lieu, voilà qu'il a un nouveau projet, de nouvelles idées.

Régis Loisel à la librairie Bulle Il invente un passé à Peter Pan

Samedi, pour dédicacer les aventures de Peter Pan, le dessinateur de BD Régis Loisel a joué les prolongations jusqu'à 21 h 30 à la librairie Bulle.

Régis Loisel, c'est un peu le copain qu'on a laissé en face il y a une vingtaine d'années. Le genre super doué, pas polar pour un sou, qui ne travaille que dans l'urgence. Pour le deuxième tome des aventures de Peter Pan, qu'il dédicait samedi chez Bulle, il a fini les couleurs en septembre. « Depuis, je n'ai pas touché un crayon », avoue Régis Loisel. Il pêche du côté de Perros-Guirrec où il a jeté sac à terre, il fait du théâtre, il s'occupe de ses enfants.

Mais attention au retour à la planche à dessin. Régis Loisel est un perfectionniste, qui se bagarre avec sa feuille de papier. Encore heureux qu'il doit rendre ses planches à une date déterminée. Autrement, on ne verrait jamais un album. « Quand je regarde les planches précédentes, je vois toujours les défauts et je recommence. » Patience... Le troisième album ne sortira pas avant un an et demi, et Régis Loisel en a prévu cinq. Mais de la patience, vous en avez lecteurs qui avaient passé l'après-midi de samedi rue Saint-Honoré pour un dessin



Régis Loisel, le dessinateur de « Peter Pan » et de « la quête de l'oiseau du temps ».

dédicace. 150 personnes au moins se sont succédées à la librairie. Beaucoup ont dû se contenter d'une signature. Car, même dans ses dédicaces, Loisel apporte la même qualité que dans ses planches. Loisel a terminé sa dédicace à 21 h 30, alors qu'il était attendu depuis longtemps chez son copain Pierre Makyo pour fêter les vendanges du côté de Courdemanche. Sympa ! Régis Loisel n'a jamais entré ses sensations d'enfant. « Moi, c'est Mickey et Pim-oum... » C'est pas lui qui crachera sur Walt-Disney. « La cassette de Peter-Pan - le dessin animé - je peux la revoir 50 fois sans me lasser. » Mais Régis Loisel est aussi un adulte qui veut savoir pourquoi Peter s'appelle Pan, et pourquoi le crocodile a avalé un réveil. C'est pas écrit dans l'histoire de Matthew Berrie. « Dans le roman, tu sais pas le comment et le pourquoi. Alors, je m'amuse en essayant d'inventer un passé à Peter. »

Marc LE DUC.

Ouest-France, 10-11 novembre 1992

André Juillard, le charme discret d'un auteur accompli

Prix du Meilleur Album à Angoulême en 1995 pour *Le Cahier Bleu*, André Juillard est aussi l'illustrateur des 7 *Vies de l'Épervier*. Il a travaillé avec quelques-uns des plus grands scénaristes de bande dessinée comme Patrick Cothias, Pierre Christin ou bien encore Yves Sente. C'est avec ce dernier qu'il reprend par intermittence la série *Blake et Mortimer*.

André Juillard partage le flegme britannique des deux héros d'E.P. Jacobs et lorsqu'il prend la parole, on sent que ses interventions sont posées, réfléchies, que rien n'est laissé à la précipitation et au tumulte du monde. André partage une longue histoire avec la librairie Bulle, il fait partie des premiers auteurs à être venus dédicacer et est revenu à de multiples reprises. Il avoue d'ailleurs être venu à chaque fois qu'il a été invité car : « ça ne se refuse pas une invitation de Samuel ! ».

Pour lui, le maître-mot à l'évocation de la librairie et de Samuel, c'est l'accueil. Quels que soient les événements auxquels il a participé en venant au Mans à l'invitation de Samuel, il savait qu'il serait « royalement accueilli car c'est un peu sa marque de fabrique ». Et les souvenirs refont surface à mesure que l'on évoque ensemble ses différents passages au Mans et notamment dans la boutique de la rue Saint-Honoré : « Au début c'était à la bonne franquette mais même si ça s'est

un peu compliqué après, car il y avait de plus en plus de monde, ça a toujours été très bien organisé. La bonne humeur de Samuel devait déteindre un peu sur le public puisque même s'il y avait un peu d'attente tout le monde était à l'aise et décontracté. »

Sans nul doute ses visites auront laissé des traces auprès du public mançais certes, mais aussi dans ses propres albums car il confesse qu'à chacune de ses incursions au Mans il en profitait pour prendre des photos de la vieille ville et

« celles-ci m'ont servi de décors pour *Les 7 Vies de l'Épervier* ».

Quelques années plus tard, c'est l'inauguration de la nouvelle librairie rue de la Barillerie, à laquelle il avait été invité ainsi que quelques autres auteurs, qui lui laisse un souvenir extraordinaire. Admiratif et émerveillé, il conclut : « Samuel a réalisé son rêve et le moins que l'on puisse dire est que c'est réussi. »



Dessin original de André Juillard, réalisé pour les 40 ans de Bulle.

Les 10 ans de la librairie Bulle, un mini Angoulême au Mans



40 ans ça se fête, c'est vrai ; mais ce n'est pas le premier anniversaire que fête la librairie. Pour les 10 ans de la librairie, déjà à l'époque, Samuel avait vu les choses en grand. Dans le salon de l'hôtel Concorde, il avait réuni un plateau à faire pâlir d'envie tous les passionnés de bande dessinée : Jean Van Hamme, Pierre Makyo, Eric Herenguel, Régis Loisel, François Boucq, Alejandro Jodorowsky, Claude Moliterni et Jean-Pierre Mougin. La raison de leur présence ? Aucun ce jour-là n'était venu pour dédicacer ou vendre ses albums. Il s'agissait, en somme, d'une conférence de presse pour fêter les 10 ans d'existence de la librairie et annoncer la venue de chacun de ces auteurs en dédicace tout au long du second semestre de l'année 1992. Mais la conférence de presse qui a débuté dans une ambiance bon-enfant aurait pu bien mal tourner. Samuel se souvient :

« Je devais poser les questions mais je n'avais pas vraiment cette capacité à mener un débat et c'est parti en peu en quenouille. L'opposition entre Jodorowsky et Van Hamme a bien failli dérapé verbalement, alors que les autres auteurs présents n'osaient trop rien dire. Les deux s'invectivaient de manière assez virulente, et les gens ont été surpris de la tournure que ça prenait. Mais au final ça a été un moment incroyable, juste un peu plus pimanté, par cette querelle entre les modernes et les anciens. »

Rien à voir avec les rencontres d'aujourd'hui, où tout est pensé, préparé avec un vrai fil rouge pour faire parler les auteurs. C'était déjà tellement exceptionnel pour Samuel d'avoir réussi à réunir toutes ces personnalités que le reste s'était un peu construit « à l'arrache ».

Les enfants n'ont plus besoin des magazines

Pour Jean Van Hamme, « la disparition des magazines pose un gros problème à la B. D. C'était le sas où passaient les jeunes dessinateurs. Maintenant, il n'y a plus que le premier album, forcément malséduit, et qui se vend mal, sauf s'il est poussé par un libraire. L'accès à la profession va donc se restreindre. Les places seront chères car les éditeurs ne voudront éditer que du très bon. »

Pourquoi les magazines comme Spirou, Pilote, Tintin ont-ils disparu ? « Pour l'enfant, c'était un monde à lui, un club secret, celui des illustrés comme les appelaient les parents. Mais il y eu la télé, et maintenant les jeux vidéo. Les consoles, ce sont les vrais concurrents aujourd'hui. Les enfants n'ont plus besoin des revues. »

Claude Moliterni apporte un autre regard sur cette disparition. Il a dirigé six revues, dont Pilote et Charlie. « C'étaient devenus des journaux-catalogues. Du temps de Goscinny, Pilote avait une âme. Puis les éditeurs ont imposé leur loi. Aussitôt le mot fin dans la revue, les lecteurs trouvaient l'album sur le marché. Aujourd'hui, un journal de B. D. sans album marcherait. Le véritable support de la B. D., c'est la revue. »

Alors, condamnée, la bande dessinée ? « Il y aura toujours un lectorat. Les gens de 40 ans transmettent leur passion à

leurs enfants, les font vivre pas sombre, il est seulement sinateurs. » rassure Jean Van-Hamme.



De droite à gauche : le libraire Samuel Chaveau (debout) et Jan Van Hamme, Pierre Makyo, Eric Herenguel, Claude Moliterni, Régis Loisel, François Boucq, Alexandre Jodorowsky et Jean-Pierre Mougin, le rédacteur en chef d'« A Suivre ». (Photo Philippe Blondel)

LA PUBLICITÉ fait ACHETER et VIVRE MIEUX

Dix ans de bande dessinée au Mans

Les auteurs font des bulles

Un plateau digne du salon international de la bande dessinée d'Angoulême. C'était mardi matin à l'hôtel Concorde du Mans pour souffler les dix bougies de la librairie Bulle... Un mini-événement dans le monde de la bande dessinée.

Il ne donne (presque) jamais d'interview : c'est à la fois l'homme invisible, et le scénariste de « XIII », l'une des séries les plus vendues aujourd'hui. Mais mardi matin, Jean Van Hamme est bien là, en chair et en os dans les salons de l'hôtel Concorde. C'est même lui qui introduit avec humour la conférence de presse des dix ans de la librairie Bulle, spécialisée en bande dessinée.

Face aux auteurs, des journalistes des principaux quotidiens de l'Ouest. La caméra de France 2 préfère la librairie pour tourner son sujet sur Boucq et Jodorowsky. Ils passeront dans une nouvelle émission de bande dessinée. Premier numéro samedi 31 octobre à 10 h 30.

Colombo

« C'est réjouissant et réconfortant pour nous, petits auteurs isolés et solitaires, de voir tout ce monde. Ou bien ils aiment les rillettes, ou bien c'est bien organisé », constate Jean Van Hamme. Les deux mon capitaine. Ça fait quatre mois qu'il rame, le libraire, pour monter son opération digne du festival d'Angoulême. « Au début, ce n'était pas évident, mais une fois que j'ai eu Van Hamme et



Un faux inspecteur Colombo pour interpellier les stars de la B. D. dans une salle pleine de journalistes et d'amis de Bulle.

Jodorowsky, les autres ont suivi.

Que du beau linge pour cet anniversaire, et même un faux inspecteur Colombo, vrai copain du libraire, qui se lève pour interpellier Van Hamme. Les maisons d'édition ont fait le déplacement. Les auteurs aussi. Loisel, aussi mal rasé que dans le film de télé projeté pour présenter son album, Claude Moliterni, l'ancien directeur de Pilote, aujourd'hui directeur de Bagheera représente Serpieri qui dessine les aventures de la pulpeuse Druuna.

Non au musée

Le Sarthois Makyo présente Herenguel, qui reprend sans complexes la série « Balade du bout du monde ». L'album sortira le 23 novembre. Sur la table, la couverture fait impression, mais dessous, ce sont encore des pages blanches. Un peu plus loin, c'est Boucq l'écrivain Jodorowsky qui n'a pas perdu son accent russe.

Très vite, la conférence de presse tourne au débat entre auteurs. Un débat riche et vivant où tout le monde regrette la dis-

parition des revues où les jeunes auteurs faisaient leurs premières armes. Et puis les auteurs se livrent un peu. Il y a Boucq qui vit un rêve quand il dessine. Et Loisel qui avoue en baver pas mal sur sa planche. Tous d'accord pour ne pas faire entrer la bande dessinée dans un musée, même si aujourd'hui, quand on fait du dessin, on passe forcément par la B. D. « Le musée, ce serait la mort de la B. D. » Et puis, c'est tellement plus sympa une librairie.

Marc LE DUC.



Des canards et des bulles

Afin de préparer ce journal, la consultation des archives a été vraiment précieuse. Mais fouiller dans ces archives, c'est aussi accepter de se lancer dans la lecture d'une somme d'articles de presse assez faramineuse. Car les relations entre la presse et la librairie sont historiques et denses. Que ce soit avec les journalistes présents dès les premières années d'ouverture comme Jacques Guichard (pour le Maine Libre) et Marc Leduc (pour le Ouest-France) ou ceux qui ont pris le relais aujourd'hui, ces relations ne se sont jamais affadies. En témoigne la discussion croisée entre Samuel, Jean-François Baron, chef de la rédaction du Maine Libre au Mans depuis 2008 et Olivier Renault, journaliste à Ouest-France.

Fred : Samuel, d'où te vient cet attachement à la PQR (Presse Quotidienne Régionale) ?

Samuel : Moi je viens d'une famille où l'on achetait quotidiennement la presse locale, en tout cas j'ai toujours connu Ouest-France à la maison. Mon père s'est ensuite mis à acheter aussi le Maine Libre, car il s'intéressait à la généalogie, à l'histoire locale. Même si je ne lisais pas la presse à ce moment-là, on était vraiment baigné dedans. Naturellement, quand j'ouvre la librairie, je savais que pour pouvoir un peu communiquer il y avait les quotidiens. Et puis très vite je rencontre Jacques Guichard du Maine Libre qui me fait comprendre à la fois que les rapports avec la PQR peuvent être importants pour faire connaître mon commerce, mais aussi que je dois faire attention à ce que la presse ne soit pas là pour faire briller ma boutique.

Jean-François Baron: C'est une relation par-

ticulière car nous ne sommes pas là pour faire de la publicité pour un établissement commercial quel qu'il soit, mais nous sommes présents lorsque des événements sont créés.

Olivier Renault : Les relations entre la presse locale et la librairie Bulle, c'est à la fois une affaire humaine, une histoire de passions qui se rejoignent, et un phénomène assez naturel. Elles ne sont pas nées de rien. Des liens très forts existent depuis très longtemps entre la BD et les journaux.

Chaque titre a eu ses héros. Par exemple, les lecteurs de longue date d'Ouest-France n'ont jamais pu oublier Lariflette ! La bande dessinée et la presse, c'est une relation « gagnant-gagnant » comme on dit... La BD sert le journal autant que le journal sert la BD. Il me semble que le monde « photographique » dans lequel nous vivons a, sans le vouloir, renforcé la force et le prestige du dessin qui attire forcément le regard. En réalité la question n'est pas : pourquoi la presse s'est-elle autant intéressée à Bulle mais comment aurait-elle pu ne pas s'y intéresser ? C'est là qu'aurait été l'erreur !

S : J'ai toujours gardé en tête qu'il fallait intéresser la presse, ne pas en profiter, la faire venir à moi. Jamais je n'ai pensé que je faisais ça pour faire de la pub à la librairie. Alors évidemment on va dire que la frontière est tenue puisque ça faisait parler de la librairie mais je m'en servais comme un outil de promotion de l'événementiel de la librairie. Et puis j'ai vraiment été chanceux car je suis tombé, alors que la BD n'était pas au sommet, sur des gens de la PQR qui aimaient ça. Ça aurait tout changé si j'étais tombé sur des rédacteurs en chef qui n'aimaient pas ce médium.

OR : Et il y en avait qui n'y croyaient pas, je vous assure. Parce que jusqu'alors, la BD c'était surtout « pour les gosses ». Une sorte de sous-génre à l'attention de toutes celles et ceux que la « littérature » n'intéressait pas. Beaucoup ne voyaient encore en elle qu'un divertissement - comme si le divertissement était méprisable, d'ailleurs... - dont on ne retirait rien d'autre qu'un plaisir stérile, presque niais. En ne sachant pas voir la finesse d'un scénario, l'intelligence d'un gag, la précision d'un décor, ceux-là sont passés à côté de mille et une petites merveilles ! Et puis, de nouveaux auteurs ont voulu dire autre chose, d'une autre manière, et montrer que la BD pouvait être un

André Juillard : « J'ai l'impression d'être plus à l'aise avec Mortimer »

Le dessinateur de « Blake et Mortimer » est aujourd'hui au Mans pour une séance de dédicace organisée par la Librairie Bulle à l'hôtel de ville.



Le Mans, hier. André Juillard, le dessinateur du « Serment des cinq lords », et le dessin qu'il a réalisé pour nous. Photo - Le Maine Libre - Olivier Blin

Le Maine Libre, 1^{er} décembre 2012

merveilleux vecteur de culture, d'information et de réflexion. Je crois que la presse, quotidienne et magazine, et les libraires ont aidé la BD à accéder à cet autre statut, soi-disant plus « respectable », plus « intellectuel ». Grâce à Bulle, à l'imagination fertile et à l'énergie de Sam, Ouest-France et Le Maine Libre ont eu l'occasion d'accompagner ce mouvement porté par des auteurs comme le Sarthois Pierre Makyo et ses fameuses Balades au bout du monde !

F : Comment expliquez-vous que ces relations aient perduré et se soient même intensifiées dans le temps ?

OR : Pour moi, c'est une question de confiance et, encore une fois, de passions communes.

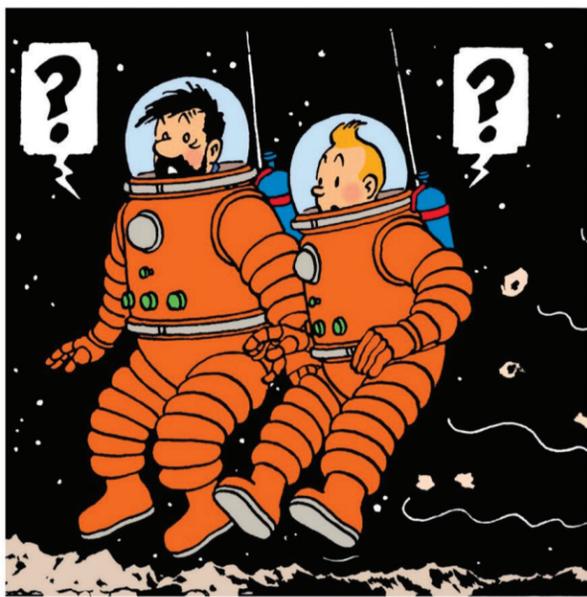
En réalité la question n'est pas : pourquoi la presse s'est-elle autant intéressée à Bulle mais comment aurait-elle pu ne pas s'y intéresser ?

Dimanche 28 avril 2016
1,99 €
14 02947 - 7^{ème} année
100% papier & recyclé
12 x 18 x 0,13 mm

Le Maine Libre
EDITION UNIQUE

De la Sarthe à la Lune

« Objectif Lune » et « On a marché sur la Lune » paraissent traduits en patois local. PHOTOS 2 & 4



Celle de la BD bien sûr mais aussi celle du plaisir de surprendre et de repousser les limites de ce que l'on nous dit impossible. Faire venir Jirô Taniguchi, c'était impossible. Il est venu ! Installer des rings de boxe à l'Abbaye Royale de l'Epau, ça ne se faisait pas. Ça s'est fait. Accueillir Zep en pleine Titeufmania, tu pouvais rêver mon gars ! Et le rêve est devenu réalité. Des exemples comme ça, dans l'histoire de la librairie Bulle, il y en a des centaines ! C'était très inspirant pour nous. Et on a joué le jeu. Pour moi, ça a été un régal ! Ça m'a permis par exemple, avec la complicité des auteurs, d'offrir aux lecteurs d'Ouest-France, des entretiens impossibles avec des personnages de papier devenus de réels interlocuteurs le temps d'un article. J'ai pu faire la toute première interview de XIII dans laquelle le héros dévoilait son identité, recueillir les confidences de Marie, l'ensorcelante héroïne d'une Nuit à Rome, ou les états d'âme de Monsieur Choc, le méchant casqué de Tif et Tondou. Et tellement d'autres... Avec Sam, on s'est amusés comme des gamins à brouiller les pistes.

F : Quels événements ont, pour

vous et vos rédactions, le plus marqué la collaboration entre la librairie et vos journaux ?

OR : Il y en a eu tellement ! Nous avons très tôt commencé à demander aux dessinateurs s'ils pouvaient offrir un dessin inédit à nos lecteurs avant ou à l'occasion de leur passage. Mais, on est allés plus loin en réalisant, en partenariat avec Bulle, plusieurs éditions spéciales de Ouest-France Sarthe dans lequel l'actualité était illustrée à la rédaction par différents dessinateurs. Il y a eu la bande à Tchô, avec Zep, André Juillard, Florence Cestac, etc.

JFB : Samuel nous permet d'avoir accès à d'autres personnes, d'autres cercles qui nous sont moins accessibles ; grâce à son entre-gens nous avons eu l'occasion de publier des dessins inédits.

Je me souviens qu'Achdé avait réalisé des dessins sur commande pour le Maine Libre à l'occasion de la sortie d'un des derniers Lucky Luke. André Juillard avait fait de même pour Blake et Mortimer, il était même venu dessiner



le personnage de Mortimer qui tenait le Maine Libre dans ses mains directement à la rédaction. On a un côté exclusif à proposer à nos lecteurs qui est intéressant et ça c'est la librairie qui le permet.

OR : Éditorialement, on ne peut pas ne pas évoquer l'opération Tintin. Pour accompagner la sortie de deux albums de Tintin en patois sarthois, une initiative de Samuel, nous avons réalisé deux numéros spéciaux avec des Unes Tintin différentes pour Ouest-France et Le Maine Libre, le 28 avril 2019. Il paraît que ça ne s'était jamais vu dans la presse et que c'était la première fois que Moulinsart donnait cette autorisation.

JFB : Pour ces éditions spéciales autour de Tintin, il fallait vraiment la présence de Samuel pour convaincre Nick Rodwell et la société Moulinsart pour nous permettre de publier certains dessins de Tintin. Il a permis de débloquent la situation.

S : Pour aucun lancement d'une édition de Tintin dans une autre langue il n'y a eu une telle communication. Pour moi, c'est une des plus belles réussites de ma vie professionnelle. Quand on m'a donné la date de sortie du journal, je me suis levé à je ne sais quelle heure pour aller chez les buralistes.

OR : Par ailleurs, le salon du livre a également toujours été un grand moment de collaboration avec la librairie. Nous avons réalisé plusieurs suppléments pour la 25e Heure du livre, exclusivement axés sur la bande dessinée, et illus-

trés par l'un des invités vedettes de Bulle. Et là, grâce à Sam, aux dessinateurs et aux éditeurs, on a fait des trucs fantastiques ! Des suppléments complets remplis de dessins inédits tout spécialement réalisés pour ces tirages sur papier glacé : Les Sisters, Les Nombriels, Seuls, Titeuf,... C'était vraiment génial.

Et puis il y a eu de belles rencontres BD à l'auditorium de la rédaction Ouest-France. Je crois que le passage exceptionnel de Don Rosa, le dessinateur de Picsou qui n'avait fait que trois haltes en France (Angoulême, Paris et Le Mans) restera l'un des plus grands moments de cette série de rencontres qui faisait suite à nos cafés-BD organisés avec ... Bulle.

S : En tout cas, c'est pour ça que ça me semblait important d'évoquer nos relations, ce n'est pas que l'histoire d'une librairie car ça peut déboucher sur bien d'autres choses.

JFB : Et des choses il y en a eu bien d'autres. Samuel a ce côté moteur qui est admirable et la ville a besoin de personnes comme lui pour animer le centre et amener de la gaieté tout simplement.

Olivier : L'avantage avec Sam, c'est qu'on n'est jamais trompés sur la marchandise. Quand il arrive avec un projet, souvent à sa démesure, on sait que ça sortira de l'ordinaire. C'est quand même assez génial quand un type arrive à la rédaction et vous dit : « Je voudrais remplir le parc de l'Epau de zombies pour la venue de Charlie Adlard » ou « Les auteurs de XIII arriveront en hélicoptère pendant qu'un commando de comédiens grimés assurera leur protection » ou encore « Il y aura des tractions de l'Occupation, des figurants en costumes d'époque et vous pourrez rencontrer Cécile, le personnage fétiche de Jean-Pierre Gibrat »... On a tous besoin de rêver. Et Sam est le petit génie capable d'exaucer les vœux des fous de BD.

Sarthe

1,20 €

n° 1108 du 28 avril 2019

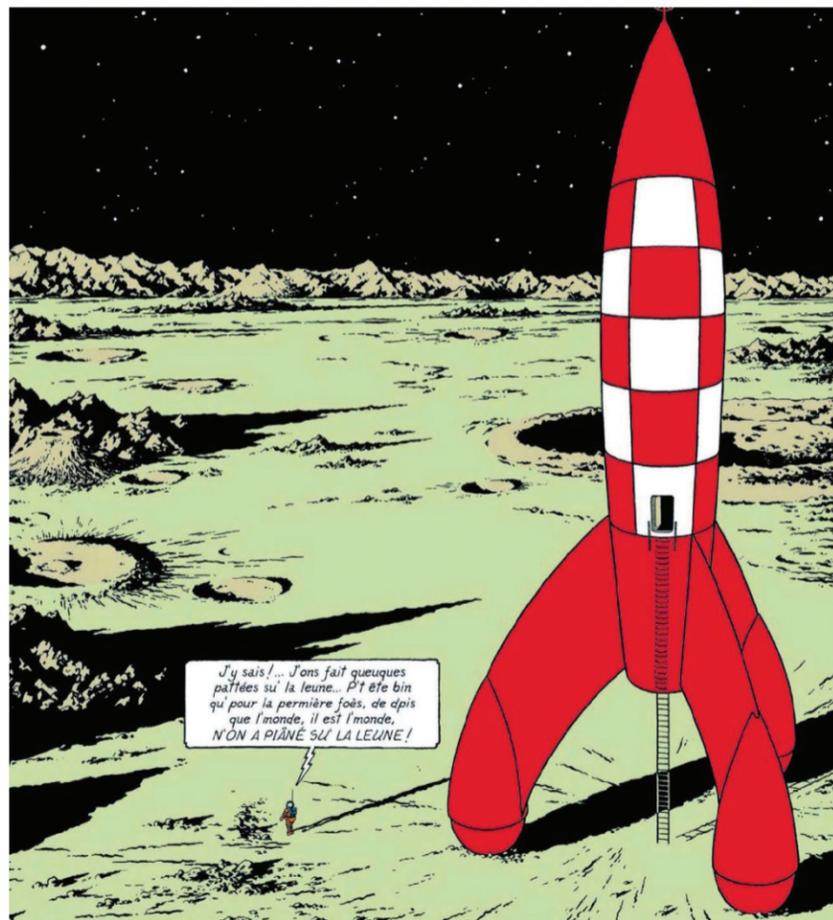
actualités le magazine sports

dimanche **ouest france**

Justice et Liberté

Cahier n°1 des trois cahiers à séparer

Tintin en sarthois !



Tintin est universel. Il se lit dans plus de 110 langues et dialectes. Le patois sarthois vient de s'y ajouter avec la traduction de deux des plus célèbres albums d'Hergé : *Objetif Lune* et *On a marché sur la Lune*.



Statuette Blacksad réalisée par Attakus pour Bulle

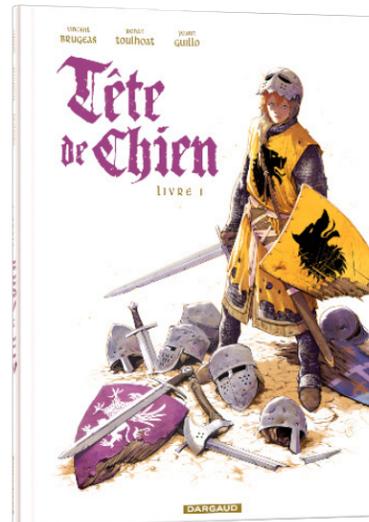
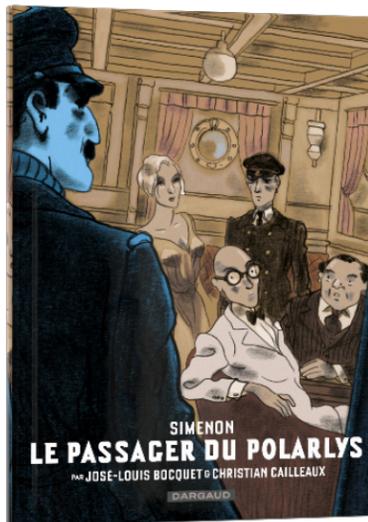
Juanjo Guarnido, le dessinateur de Blacksad, tenant dans ses mains le prototype finalisé, ou presque, de la statuette développée par l'équipe d'Attakus pour les 40 ans de la librairie.

A retrouver en octobre à la librairie !



**Le Passager du Polarlys,
Bocquet et Cailleaux**
*Edition augmentée de l'adaptation
du roman de Georges Simenon*

**Tête de chien,
Ronan Toulhoat, Vincent
Brugeas et Yoann Guillo**
Edition augmentée



**La version Bulle du Passager du Polarlys
à paraître chez Dargaud bénéficie :**

- d'une jaquette exclusive (qui remplace la jaquette de l'édition classique)
- d'un cahier 16 pages additionnelles dont 8 planches inédites en noir et blanc, et 8 pages de beaux croquis.
- d'un frontispice exclusif signé par les auteurs
- d'un tirage de 850 exemplaires

Sortie : mai 2023

**La version Bulle de Tête de chien
à paraître chez Dargaud bénéficie :**

- d'un fourreau regroupant l'album et un comic-book signé de 32 pages
- d'un tirage de 500 exemplaires

Sortie : mai 2023

Parole de proche : Elyane Dreyer, la diversité en étendard

Une histoire avec la librairie qui démarre tout feu tout flamme, une curiosité insatiable et un coup de cœur considérable. Elyane Dreyer, cliente historique, retrace quelques souvenirs de sa relation à la librairie Bulle.

Fred : Depuis quand fréquentez-vous la librairie ?

Elyane : Moi ça fait 40 ans que je côtoie Bulle et c'est une BD de Ptiluc que l'on m'avait offerte qui m'a permis de découvrir le monde de la BD autre que les classiques (Tintin, Astérix, etc.). Un jour, j'apprends qu'il y a une dédicace de l'auteur à la librairie alors j'y vais. J'avais 2 albums à faire dédicacer et sur le premier, Ptiluc qui entend quelqu'un à côté dire « je vais chez Auchan ! » me dessine son fameux petit rat qui répète « Super on va à Auchan ! ».

Jusqu'ici tout va bien... mais la deuxième dédicace c'était quelque chose. L'auteur déchire la première page, la met en accordéon et la brûle. Là j'ai dû le regarder complètement sidérée en me disant mais « où on va là ? ».

F : Qu'est-ce qui fait que depuis 40 ans vous venez encore chez Bulle ?

E : J'ai vraiment vu l'évolution au fil des années dans la diversité des albums disponibles en librairie. Et même si mon héros favori reste Corto Maltese, car j'ai d'abord été très sensible au dessin, j'ai toujours cherché à découvrir des choses que je ne connaissais pas et à m'intéresser de plus en plus au scénario. Je crois qu'aujourd'hui je n'ai pas changé mon fonctionnement, je me laisse souvent surprendre par des nouveautés et je ne reste pas enfermée dans mes séries. Je n'ai jamais été

vraiment déçue d'une BD, j'y trouve toujours quelque chose et bien que Samuel ait cette fameuse phrase : « si ça ne te plaît pas, tu le ramènes », je n'ai jamais retourné un album.

F : Quel serait le dernier album que vous recommandez le plus ?

E : Mon gros coup de cœur de ces dernières années, c'est le *Dessiner Encore* de Coco (paru aux éditions Les Arènes BD). Ça m'a énormément touché, forcément par rapport à ce qu'elle a vécu mais aussi parce que je travaille dans le trauma. Cet album vaut largement une bonne partie de la littérature consacrée à ce sujet.



Exemple de dédicace de Ptiluc avec trou de cigarette fait par l'auteur

La parole aux membres de l'équipe



Franck

Note de la rédaction : on a réussi à tirer quelques phrases de Franck sans qu'il ne fasse aucune blague. Un exploit ! En voici la restitution factuelle.

Activités avant la librairie Bulle : Plongeur dans un restaurant, serveur, hôte d'accueil et désinfecteur

Arrivée à Bulle : 1996 d'abord comme intérimaire puis embauché à plein temps en 2001
Modalité d'embauche : Lors d'un trajet en voiture jusqu'au festival de Quai des Bulles à Saint-Malo

Spécialité : Passé maître dans l'art du calembour (pourri)

Centres d'intérêt : Les bagnoles, la littérature fantastique et... la BD.

Souvenirs de libraire : L'évolution des arrivages de BD, ça a été exponentiel au fur et à mesure des années et donc le manque de place dans les dernières années rue Saint-Honoré. Et je garde un très bon souvenir des 2 vitrines d'objets, de statuettes et miniatures que nous avions dans la rue, c'était sympa !



Philippe

C'est LE monsieur chiffre et administration de la boutique, celui qui reconnaît plus facilement votre numéro de téléphone que votre visage. Mais c'est surtout le plus vieil ami de Samuel, qui a tout connu des évolutions de la librairie.

Fred : Depuis quand connais-tu Samuel ?

Philippe : Depuis 1976, il avait 14 ans et j'en avais 16. Je l'ai connu en culottes courtes, petites socquettes blanches et mini vélo et à ce moment-là il ne pensait certainement pas ouvrir une librairie un jour.

F : Votre relation est vraiment unique. Vous avez partagé tant de choses !

P : Oui et parfois on se jette tout à la figure aussi comme lorsqu'on était gamins et qu'on s'engueulait dans la rue parce que l'un de nous était mauvais joueur et ne voulait pas perdre. Et c'est resté un peu comme ça. Mais ça n'efface pas le reste, cette amitié profonde.

F : Comment as-tu rejoint la librairie ?

P : C'est à l'époque où l'informatique était totalement considérée comme inutile par les gens qui te-

naient cette librairie (rires). D'ailleurs ça marchait déjà très bien sans avant. A un moment donné Samuel a jugé que ça allait quand même devenir indispensable, et il cherchait un moyen de s'informatiser et puis surtout il fallait trouver quelqu'un pour s'en occuper vu que ce n'était pas son domaine de prédilection. Comme en plus, Samuel aime bien travailler avec des personnes de confiance, je lui ai proposé en 2001 de mettre en place ce qui allait devenir les prémisses de l'informatisation de la librairie : mise en place du logiciel et des ordinateurs qui allaient avec.

F : Pourtant quand tu arrives chez Bulle tu n'étais pas non plus informaticien ?

P : Non non c'est juste un domaine qui me plaisait. A l'origine je ne savais pas si je serais capable de lui rendre ce service. On s'est d'abord mis d'accord pour que je lui consacre quelques heures par semaines et puis finalement

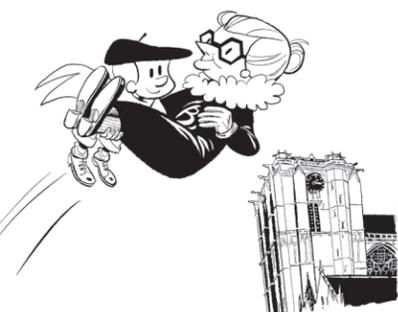
au bout de quelques années Samuel a été demandeur d'un peu plus de temps. J'ai donc décidé de travailler dans quelque chose qui me plaisait et avec un ami très proche. C'est en 2015 que j'ai cessé totalement ma deuxième activité et depuis je suis à temps complet à la librairie.

F : Quelle était ta relation à la BD avant de travailler chez Bulle ?

P : J'en lisais un peu mais rien à voir avec Samuel. La première fois que j'ai débarqué chez lui j'ai été estomaqué par le nombre de BD. Moi j'en avais peut-être 20 ou 30 que je lisais et relisais, lui en avait peut-être 200 ou 300 chez lui. Pour moi c'était la caverne d'Ali Baba ! Parfois j'allais le voir juste pour lui en emprunter. J'ai toujours adoré ça mais je suis plutôt de la génération franco-belge un peu classique.

Ginette a son mot à dire...

« A cette époque, il y avait beaucoup plus de sorties d'albums que lors des 10 premières années, bien sûr. Mais pour moi ce sont les objets qui ont explosés. Nous en avons vraiment beaucoup et il avait fallu louer, à côté et en face de la librairie, deux belles vitrines dans la rue pour les exposer. C'était un sacré boulot de mettre tout ça en valeur ! Ça a été important, on en vendait beaucoup plus que maintenant mais il y en avait aussi beaucoup plus à l'époque. Et puis on vendait aussi des vêtements, et Samuel prenait déjà à peu près tout. »



Événements à venir...



17 et 18 mars,
Florence Cestac et Albert Al-
goud pour *Le prof qui a changé
sa vie*, éd. Dargaud



18 mars,
Arnaud Poitevin pour *Les Spec-
taculaires, T6*, éd. Rue de Sèvres



18 mars,
Virginie Augustin pour *Tou-
jours Prêtes*, éd. Bamboo



24 mars,
Jean Van Hamme pour
La Flèche Ardente, éd. Dargaud



31 mars,
Matz et Fred Simon pour
Le Grizzli, éd. Dargaud



7 avril,
Isabelle Bedouet pour *La Folle
histoire des sœurs Papin*,
éd. Ouest-France



14 avril,
Vernissage exposition «Avril»
en présence de l'artiste



15 avril,
Olivier Supiot pour *Tati et le
film sans fin*, éd. Glénat



15 avril,
Pierre Alary pour *Gone With
The Wind*, éd. Rue de Sèvres



28-29 avril,
Aveline Stokart pour *Elles*,
éd. Le Lombard



19-20 mai,
Christian Cailleaux et
José-Louis Bocquet pour
Le Passager du Polarlys,
éd. Dargaud



26-27 mai,
Ronan Toulhoat, Vincent
Brugeas et Yoann Guillo pour
Tête de chien, éd. Dargaud

**En exclusivité
chez votre libraire :**

La bière Bulle a été spécialement créée
pour les **40 ans de la librairie Bulle**
par la brasserie mancelle **Septante Deux**.
La canette a été illustrée par **Emmanuel Reuzé**.

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

**LA BIÈRE
DES CONS**

